Ville d'Emerainville

Le Maire,

Monsieur Paul MIGUEL, Président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PARIS VALLEE DE LA MARNE

5 Cours de l'Arche Guédon - TORCY

77207 MARNE LA VALLEE Cedex 1

Emerainville, le 5 février 2018

N/Réf : AK/DC/SR/02.019
Objet : Vote des statuts de la CAPVM

Monsieur le Président,

Par délibération n° 171214 du 14 décembre 2017, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de PARIS VALLEE DE LA MARNE a adopté les nouveaux statuts au 1er janvier 2018.

Les conseils municipaux devaient donc se réunir afin de les voter à l'identique. J'ai donc présenté une première fois les statuts lors de mon conseil municipal du 18 décembre 2017. Cette délibération a donc fait l'objet de débats importants sur ce conseil. J'avais donc proposé de la reporter au conseil suivant.

Lors du conseil municipal du 29 janvier 2018 la discussion a porté sur deux aspects :

1) L'ensemble des conseillers municipaux ont constaté que la présentation qui nous était faite relevait plus du listing de compétences que des statuts d'une communauté d'agglomération. En effet, au sens de l'ensemble des membres présents (27 élus y compris l'opposition) des statuts d'une communauté d'agglomération devraient faire apparaître des règles de fonctionnement du conseil communautaire, du bureau, de gouvernance plus largement et ne pas se limiter à mettre à jour l'énumération des compétences.

2) L'ensemble des membres présents de ce même conseil ont échangé sur l'opportunité de construire un centre aquatique à CHAMPS SUR MARNE. Sur ce sujet, l'ensemble des membres présents sont d'accord sur la construction d'une piscine dans la ville de champs mais considèrent qu'un projet d'une telle ampleur décidé sans véritable étude des besoins et de leurs répartitions par rapport aux équipements existants est financièrement impossible dans une agglomération qui sera obligée pour équilibrer son budget d'augmenter une deuxième fois depuis 2016 ses impôts locaux. Le débat terminé les élus émerainvillois après avoir regretté le manque d'éléments financiers mis à leur disposition (et notamment le déficit prévisionnel de fonctionnement du budget proposé) ont voté à l'unanimité « contre » les statuts présentés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Alain KELYOR

Jérôme IMPELLIZZIERI
« Agir pour EMERAINVILLE »

Jacques HULEUX
« Ensemble pour EMERAINVILLE »

Jean Luc BITBOL
« Le Bien Etre d'EMERAINVILLE »